



Communauté de communes  
Cingal - Suisse Normande

## CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

### DÉCISION

*Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire  
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)*

## Décision N° CC-DEC-2023-031

04 décembre 2023

### **OBJET : MARCHÉ FOURNITURE ET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE**

Dans le cadre du présent marché, les travaux comprennent la fourniture des plants et des protections, les travaux de terrassement et aménagements complémentaires, la mise en œuvre des plantations et protections, la fourniture et mise en œuvre de clôtures et les travaux de taille de formation.

La durée du marché est de 5 mois à compter de la date d'envoi de la notification pour l'ensemble des lots. Le marché n'est pas renouvelable.

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 9 octobre 2023,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1 :

##### **Concernant le lot 1 : Fourniture des plants, protections et tuteurs**

- d'attribuer le marché à l'entreprise LEVAVASSEUR USSY,
- de signer le marché correspondant.
- Sachant que l'offre retenue est détaillée dans le BPU selon les produits retenus, le montant maximum prévu sur l'ensemble du marché est de 30 000 € HT.

##### **Concernant le lot 2 : Travaux de terrassement et aménagements complémentaires**

- d'attribuer le marché à l'entreprise TERRASSEMENTS ET TRANSPORTS ANDRIEU,
- de signer le marché correspondant.
- Sachant que l'offre retenue est détaillée dans le BPU, le montant maximum prévu sur l'ensemble du marché est de 30 000 € HT.

##### **Concernant le lot 3 : Mise en œuvre des plantations et des protections**

- d'attribuer le marché à l'entreprise RIVIERES ET BOCAGES,
- de signer le marché correspondant.
- Sachant que l'offre retenue est détaillée dans le BPU, le montant maximum prévu sur l'ensemble du marché est de 30 000 € HT.

##### **Concernant le lot 4 : Fourniture de plaquettes de bois de bocage**

- d'attribuer le marché à l'entreprise RIVIERES ET BOCAGES,
- de signer le marché correspondant.
- Sachant que l'offre retenue est détaillée dans le BPU, le montant maximum prévu sur l'ensemble du marché est de 30 000 € HT.

**Concernant le lot 5 : Fourniture de clôtures**

- Ce lot est infructueux : trois devis ont été demandés en consultation de gré à gré. L'entreprise retenue est : AGRILEADER.
- De signer le devis correspondant.
- Sachant que l'offre retenue est de 4 292 € HT.

**ARTICLE 2 :**

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à  
la Préfecture de CAEN et publication par  
voie d'affichage



Pour extrait certifié conforme  
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20231204-DEC-2023-031-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2023

Affichage : 05/12/2023